

## DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 juillet 2007

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3637-2007.

Rapport annuel 2006 et Cause tarifaire 2008 de *Gazifère inc.*

**Retrait de l'avis de participation à la phase 1 (rapport annuel 2006) par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.**

---

Chère Consœur,

Nous sommes en accord avec l'interprétation que fait *Gazifère inc.* dans sa lettre du 29 juin 2007 quant au traitement des résultats 2006 de son *Plan global en efficacité énergétique-PGEE* (Phase 1, Pièce GI-9, Document 1).

Un dossier de fermeture de livres inclut normalement l'examen des résultats du PGEE (Dossier R-3587-2005, Phase 2, Décision D-2006-158, Annexe 1, page finale, ligne finale).

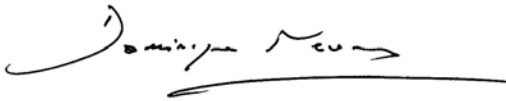
Toutefois, dans le cas particulier de l'année 2006, les résultats annuels du PGEE ont déjà été examinés par la Régie et les intervenants lors de la cause tarifaire subséquente. La Régie en a alors pris acte (R-3621-2006, Décision D-2007-52, page 11).

Nous avons donc été surpris que *Gazifère inc.* dépose de nouveau ces mêmes résultats de 2006, apparemment pour examen dans le cadre de la fermeture de livres 2006 au présent dossier. C'est dans ce contexte que nous avons, le 27 juin 2007, annoncé notre intention d'y participer. Toutefois, la lettre du 29 juin 2007 de *Gazifère inc.* a permis de clarifier le contexte

dans lequel cette pièce avait été redéposée. Nous comprenons maintenant que le distributeur ne recherche aucune conclusion au présent dossier quant aux résultats 2006 de son PGEÉ et ne vise pas à les faire examiner de nouveau.

Dans ces circonstances, à moins que la Régie n'exprime elle-même son souhait que les résultats 2006 du PGEE soient effectivement examinés en phase 1 du présent dossier, nous retirons notre avis de participation pour cette phase 1.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse.